



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 13 septembre 2021 à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde

Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne

Conseiller #3 : Vacant

Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Sont absents :
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre

Est également présente, Madame Martine Bernier, directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Seuls 3 membres du conseil sont présents. Le quorum n'est pas constitué

La séance publique en respect des mesures sanitaires en vigueur est enregistrée ainsi que diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville de Danville. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

1. MOT D'OUVERTURE

Monsieur le Maire, Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée à 19h09. N'ayant pas quorum, Monsieur Plourde enchaîne tout de même sur les bons coups du mois. Au retour de cette section, n'ayant toujours pas quorum, Monsieur Plourde ajourne la séance à 19h13 afin de patienter 30 minutes dans le but de recouvrer le quorum.

2. BONS COUP DU MOIS

Félicitations au vignoble la Vallée des Nuages pour avoir remporté deux prix relativement à ses produits, soit une médaille d'or ainsi qu'une médaille d'argent dans le cadre du concours Coupe des nations.

Félicitations à la Famille Lacroix, Mélissa et Carmelle pour leur nouvelle boutique de boulangerie, friperie et café-poterie située en face de l'Église Ste-Anne, sur la rue Daniel Johnson.

Le conseil a le regret d'apprendre le décès de Mme Line Martineau, fondatrice d'une approche dynamique d'un programme alimentaire équilibré, à savoir Mincavi. Une minute de silence est observée par les personnes présentes.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h44, n'ayant toujours pas quorum, Monsieur Plourde déclare la séance annulée.

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde
Maire

Martine Bernier DMA
Directrice générale par intérim